

**Annexe : Corpus de textes relatifs aux personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap**

- ✓ Article L. 917-1 du code de l'éducation créé par l'article 124 de la loi n° 2013-1278 du 28-12-2013 de finances pour 2014 ;
- ✓ Article L. 351-3 du code de l'éducation ;
- ✓ Article L. 916-2 du code de l'éducation ;
- ✓ Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- ✓ Décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des AESH ;
- ✓ Arrêté du 27-6-2014 relatif à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des accompagnants en situation de handicap ;
- ✓ Arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation ;
- ✓ Circulaire n°2014-083 du 8 juillet 2014 relative aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap ;
- ✓ Projet de circulaire activités et missions des personnels chargés de l'aide humaine.

**Gestion financière**

- Note Daf C3 n° 0071 du 1er juillet 2014 portant sur les modalités techniques de prise en charge des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans la paye sans ordonnancement préalable (PSOP) ;

- Note Daf C3 n° 0092 du 4 septembre 2014 portant sur les modalités de prise en charge des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) en contrat à durée déterminée (CDD) sur l'application Gospel ;

- Note Daf C3 n° 0084 du 31 août 2016 relative à la création d'emplois d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) sur le titre 2 à la rentrée 2016.

Le bureau Daf C3 diffuse tous les ans en janvier une note relative au relèvement de l'indice minimum de l'espace indiciaire des AESH induit par l'augmentation traditionnelle du Smic (cf. note Daf C3 n° 2015-001 du 12 janvier 2015 portant sur la revalorisation du Smic au 1er janvier 2015).

**Gestion dans les SIRH**

- Note DGRH B1-2 n° 2014-0033 du 10 juillet 2014 portant sur les modalités de gestion des accompagnants des élèves en situation de handicap dans les systèmes d'information ;

- Note DGRH B1-2 n° 2015-0001 / Dgesco B1-3 n° 2015-0024 du 30 janvier 2015 portant sur la gestion des accompagnants des élèves en situation de handicap dans les systèmes d'information ;

- Note DGRH B1-2 n° 2015-0052 du 15 juillet 2015 relative à la refonte de l'application Assed pour la gestion des AED et des AESH ;

- Note Dgesco B1-3 n° 2016-259 / DGRH B1-2 n° 2016-0042 / DNE B2-1 n° 2016-0012 du 27 juin 2016 relative à la nouvelle application Assed pour la gestion des AED et des AESH.